

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU

Séance du 5 avril 2014
Convocation du 31 mars 2014

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil quatorze, le cinq avril, à dix heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales des vingt-trois et trente mars deux mil quatorze, se sont réunis dans la salle de réunion sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination de Secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner le plus jeune des Conseillers Municipaux, Monsieur MAGUET Benjamin, pour assurer ces fonctions. Après aucune observation, il lui est demandé de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
DAMAS Sébastien, DELAUNAY Joël, DESNAULT Estelle, DUHAMEL Thomas, FAUCONNIER Bernard, GERMOND Éric, HARDOUIN Hervé, LOCHET Bruno, MAGUET Benjamin, RICHER Gilles, TARDIF Eliane.
Le Conseil Municipal est au complet.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bernard FAUCONNIER, Maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections des 23 et 30 Mars 2014 :

Liste conduite par Monsieur Bernard FAUCONNIER – tête de liste :	46 %
Liste conduite par Monsieur Hervé HARDOUIN – tête de liste :	54 %

23 mars :

Inscrits : 166 – votants : 149 – exprimés : 147 – majorité absolue : 75 – sièges à pourvoir : 11
MAGUET Benjamin (86 voix) – HARDOUIN Hervé (85 voix) – DESNAULT Estelle (81 voix) – DUHAMEL Thomas (80 voix) - TARDIF Éliane (80 voix) – LOCHET Bruno (79 voix) - RICHER Gilles (79 voix) – DAMAS Sébastien (77 voix) – DELAUNAY Joël (77 voix) : Élus au 1^{er} tour.
BÉSILLOT Bernadette (70 voix) – BRAULT Alain (69 voix) – GERONDEAU Xavier (68 voix) – RICHER Fabien (68 voix) – GERMOND Éric (67 voix) – FAUCONNIER Bernard (65 voix) – CERF Marcel (63 voix) – IZEL Lucien (63 voix) – LE FOL Thierry (63 voix) – MERCIER Valère (63 voix) – HALLEY Frédéric (61 voix) – STRTAK Jacques (58 voix) – GENTY Myriam (56 voix).

30 mars :

Inscrits : 166 – votants : 139 – exprimés : 133 – sièges à pourvoir : 2
GERMOND Éric (52 voix) – FAUCONNIER Bernard (51 voix) : Elus au 2nd tour. – RICHER Fabien (31 voix) – GERONDEAU Xavier (29 voix) – BESILLOT Bernadette (28 voix) – IZEL Lucien (25 voix) – BRAULT Alain (24 voix) – HALLEY Frédéric (10 voix) – LE FOL Thierry (4 voix) – CERF Marcel (3 voix) – MERCIER Valère (2 voix) – STRTAK Jacques (1 voix) – GENTY Myriam (0 voix).

et a déclaré installer dans leurs fonctions les Conseillers Municipaux.

Monsieur DELAUNAY Joël, doyen d'âge parmi les Conseillers Municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le Président donne lecture des articles L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 de ce code.

Monsieur le Maire rappelle le mode de scrutin pour l'élection du Maire et des Adjoints, ils sont élus parmi les membres du Conseil Municipal au bulletin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours, à la majorité relative pour le troisième tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Maire :

Candidat : FAUCONNIER Bernard,
HARDOUIN Hervé.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

FAUCONNIER Bernard : 2 voix
HARDOUIN Hervé : 8 voix

Monsieur HARDOUIN Hervé ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été installé. Monsieur HARDOUIN Hervé a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fixation du nombre d'Adjoints :

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de trois (3) adjoints.

Il est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de trois (3) postes d'adjoints au Maire.

Élection du premier Adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de HARDOUIN Hervé, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Candidats : FAUCONNIER Bernard,
RICHER Gilles.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur FAUCONNIER Bernard : 2 voix
Monsieur RICHER Gilles : 8 voix

Monsieur RICHER Gilles ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint, et a été installé. Monsieur RICHER Gilles a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du Deuxième Adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de HARDOUIN Hervé , élu Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Candidats : FAUCONNIER Bernard,
TARDIF Eliane.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- FAUCONNIER Bernard : 2 voix
- TARDIF Eliane : 9 voix

Madame TARDIF Eliane ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint, et a été installé. Madame TARDIF Eliane a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du Troisième Adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de HARDOUIN Hervé, élu Maire, à l'élection du Troisième Adjoint.

Candidats : DUHAMEL Thomas,
FAUCONNIER Bernard.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- DUHAMEL Thomas : 9 voix
- FAUCONNIER Bernard : 2 voix

Monsieur DUHAMEL Thomas ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint, et a été installé. Monsieur DUHAMEL Thomas a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fixation de l'indemnité de fonction au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, vote à main levée et avec effet au 5 avril 2014, de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire : 100 % x 17% de l'indice brut 1015.

Fixation des indemnités de fonction des Adjointes

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, vote à main levée et avec effet au 5 avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire :

1^{er} Adjoint : 100 % x 4.50 % de l'indice brut 1015.

2^{ème} Adjoint : 100 % 4.50 % de l'indice brut 1015.

3^{ème} Adjoint : 100 % x 4.50 % de l'indice brut 1015.

Nomination des délégués et suppléants des différentes commissions :

<u>Syndicats/Commissions</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<u>Communauté de Communes des la Beauce Vovéenne (CCBV)</u>	Hardouin Hervé	Richer Gilles
<u>Pays de Beauce</u>	Hardouin Hervé	Duhamel Thomas
<u>Syndicat Départemental d'Électricité (SDE)</u>	Delaunay Joël	Maguet Benjamin
<u>Comité National d'Action Sociale (CNAS)</u>	Tardif Eliane	Bertin Frank
<u>Conseiller Défense</u>	Germond Éric	-
<u>Commission de Discipline</u>	Damas Sébastien	-
<u>Correspondant Environnement</u>	Maguet Benjamin	-
<u>Syndicat Intercommunal de l'eau Montainville-Boncé (SIE)</u>	Hardouin Hervé	Tardif Eliane
<u>Syndicat des Vallées (SIA)</u>	Richer Gilles	Hardouin Hervé
<u>Commission des Finances</u>	Tout le conseil	
<u>Commission des Travaux</u>	Tout le conseil	
<u>Association Foncière</u>	Agriculteurs du Conseil + Agriculteur	
<u>Comité des fêtes</u>	Présidente : Tardif Eliane Vice-Président : Desnault Estelle Trésorier : Duhamel Thomas Secrétaire : Germond Eric + les membres du Conseil Municipal	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.

Pour extrait conforme.

Signatures de membres présents :

Le doyen d'âge du Conseil,

Les Membres du Conseil Municipal,